

ANNEXE N°14 : DISPOSITIONS PARTICULIERES AU CHAMPIONNAT REGIONAL U14 – EX TERRITOIRE ATLANTIQUE

I – Charte

➔ Rappel des objectifs du Critérium U14:

- 1) Permettre aux meilleurs joueurs/joueuses U13/U14 de se rencontrer.
- 2) Poursuivre l'apprentissage des principes de jeu à travers un championnat équilibré.
- 3) Développer une certaine qualité de jeu.
- 4) Accéder au Championnat Régional ELITE U15.
- 5) Promouvoir des générations de joueurs/joueuses dans les clubs.

En parallèle du règlement du Championnat Régional U14, la LPFL entend cultiver certaines valeurs et développer un projet de jeu. Aussi, les participants s'engageront à travers la voix de leur Président et de l'éducateur responsable de l'équipe à respecter strictement les éléments suivants :

II – Dispositions particulières à l'organisation des rencontres

1) Déroulement des rencontres

Nombre de joueurs : 11 + 3 remplaçants. Chaque joueur de chaque équipe devra impérativement jouer une mi-temps complète.

Durée des rencontres : 2 x 40 mn

Taille du ballon : Taille 5

Terrain : En conformité avec les dispositions règlementaires de la FFF.

Heures officielles :

- A. Défi Jonglage : 16 H le samedi
- B. Coup d'envoi des matchs : 16H15. Pour les clubs évoluant sur un terrain sans éclairage homologué les rencontres seront fixées à 15H à partir du changement d'heure d'octobre jusqu'au changement d'heure de mars.

Le protocole d'avant match devra impérativement être respecté ainsi que celui d'après match, suivant les modalités prévues.

2) Les bancs de touche

Seront présents sur le banc de touche de chaque équipe :

- A. les joueurs remplaçants dans la limite de 3,
- B. les dirigeants, dans les conditions de l'article 21 du Règlement des Championnats Régionaux des Jeunes.
- C. l'éducateur diplômé (a minima Initiateur 2/CFF2 certifié ou Breveté d'Etat/BMF/BEF) en charge de l'équipe qui devra être présent à chaque match et porter le brassard spécifique « Educateur ». Le non-respect de ces dispositions entraînera une amende dont le montant est indiqué en annexe 7 du présent règlement. En cas d'indisponibilité exceptionnelle de l'éducateur, le club devra officiellement informer le service compétitions de la Ligue de l'Atlantique avant la rencontre par la messagerie officielle du club.

Aucune autre personne ne devra se trouver sur les bancs de touche.

Les joueurs remplacés pourront continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçant et à ce titre revenir sur le terrain.

3) Défi jonglage

Quinze minutes avant l'heure officielle du coup d'envoi, devra se dérouler le « défi jonglage » qui sera effectué par tous les joueurs portés sur la feuille de match.

Les résultats sont ensuite reportés par l'arbitre de la rencontre sur la feuille de match. Un exemplaire sera remis à chaque équipe.

Avant le début de chaque saison les modalités pratiques seront expliquées aux dirigeants et éducateurs des équipes concernées.

4) Règles de classement :

- Match gagné = 3 points
 - Match nul = 1 points
 - Match perdu = 0 point
 - Match perdu par forfait ou pénalité = -1 point
- A. A l'issue de chaque phase, en cas d'égalité, l'article 37 du Règlement des Championnats Régionaux et Départementaux Seniors Masculins départagera les équipes.
- B. Si l'égalité subsiste, le nombre moyen de jongleries obtenu lors des 5 dernières journées par l'ensemble des quatorze joueurs sera pris en compte.
- C. Si l'égalité subsiste, la différence de buts générale sera prise en compte,
- D. Et enfin la différence de buts entre les équipes concernées par l'égalité.

III – Défi jonglage

Les joueurs de chaque équipe se positionneront sur une ligne, face à face, le joueur N°1 de l'équipe recevant faisant face au joueur N°1 de l'équipe visiteur (Défi N°1), le N°2 avec le N°2 (Défi N°2) et ainsi de suite. En cas d'effectifs inégaux, les joueurs supplémentaires rapporteront un point chacun à leur équipe. Les cas particuliers seront sous la responsabilité de leur éducateur.

Le ballon au départ sera monté par le joueur ou la joueuse avec le pied de son choix, pour la tête, le ballon sera monté à la main. A partir du deuxième contact, l'essai est validé et comptabilisé par le joueur adverse faisant face à l'exécutant. Quand le joueur ou la joueuse a terminé son essai d'un pied, c'est son adversaire lui faisant face qui commencera le sien avec le même ballon, celui-ci étant comptabilisé par son adversaire lui faisant face.

Ils repartent ensuite pour faire le deuxième pied et ensuite la tête, toujours sous les mêmes conditions.

Les deux essais du pied droit, du pied gauche et de la tête seront totalisés, avec un maximum de cinquante de chaque par essai, soit un total de 300 jonglages maximum par joueur.

L'équipe qui aura gagné le plus grand nombre de défis bénéficiera d'un point dans le classement jonglerie.

Si les deux équipes en présence effectuent toutes deux le nombre maximum de jonglages autorisés, soit 4200, elles bénéficieront d'un point jonglage chacune.

En cas d'égalité du nombre de défis gagnés, le point sera accordé à l'équipe ayant effectué le plus grand total de jonglages sur l'ensemble des joueurs.

Si l'égalité subsistait les performances des cinq moins bons jongleurs de chaque équipe seront additionnées. Le point reviendra au club ayant le plus gros total.

